

⑫ DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 22.02.91.

③③ Priorité :

④③ Date de la mise à disposition du public de la demande : 28.08.92 Bulletin 92/35.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦① Demandeur(s) : WU Shang — FR.

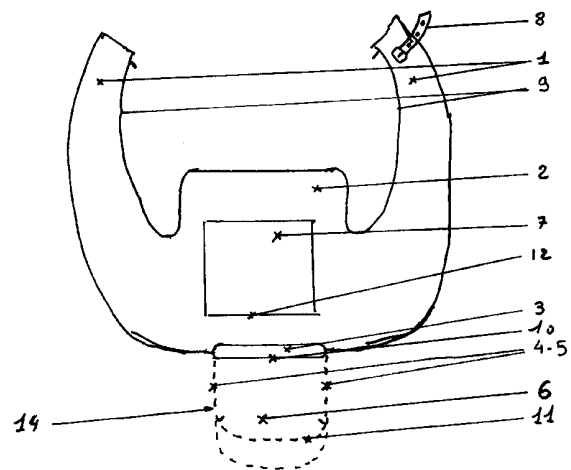
⑦② Inventeur(s) : WU Shang.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire : Maître Kadouch.

⑤④ Sac imperméable multifonction transformable en vêtement de protection et en tablier.

⑤⑦ Sac transformable en vêtement de protection ou en tablier, caractérisé en ce qu'il est constitué de deux éléments tubulaires (1) qui sont le prolongement d'une partie centrale (2) elle-même constituée d'une paroi avant et d'une paroi arrière, l'ensemble de ces éléments étant pourvu tout le long de son arête, supérieure en configuration sac, ou intérieure en configuration vêtement, de moyens de liaison (9) desdites parties avant et arrière de l'élément central et des prolongements. L'élément central (2) du sac, qui est de forme concave, disposant sur son sommet opposé aux moyens de liaison d'une partie mobile (3), reliée à l'élément central (2) par un moyen de fermeture continue (10) en forme arrondie par exemple elliptique, définissant une ouverture permettant l'accès à une poche intérieure (14), en configuration sac, qui par retournement devient une capuche en forme de cloche, pourvue d'une protection à ouverture faciale (6) réglable, dans la configuration vêtement.



FR 2 673 083 - A1



Sac impermeable multifonction transformable en
vêtement de protection et en tablier

5 La présente invention a pour objet un sac
léger, maniable, imperméable, transformable en vêtement de
protection, en tablier, et inversement.
10 Il existe des sacs, également transformables en vêtement, mais
par retournement d'une poche, ou par séparation de
poche, destinés à constituer une sacoche.

15 La version proposée du sac transformable, selon l'invention
se veut plus pratique, plus confortable, et par conséquent
d'un usage plus large. De plus une fois la transformation
effectuée du sac en vêtement, l'utilisation pour le transport
de marchandises reste possible par l'utilisation d'un sac
20 annexe recélé dans la poche ventrale externe dudit sac qui
elle même reste toujours utilisable, quelque soit la
configuration du sac.

25 L'invention vise donc un sac transformable en vêtement de
protection ou en tablier, caractérisé en ce qu'il est
constitué de deux éléments tubulaires (1) qui sont le
prolongement d'une partie centrale (2) elle-même constituée
d'une paroi avant et d'une paroi arrière. L'ensemble de ces
éléments étant pourvu tout le long de son arête (supérieure
en configuration sac, ou inférieure en configuration vêtement
) de moyens de liaison (3) des dites parties avant et arrière de
30 l'élément central et des prolongements.

35 L'élément central (2) du sac, qui est de forme
concave, disposant sur son sommet opposé aux moyens de
liaison d'une partie mobile, (3) reliée à l'élément central
(2) par un moyen de fermeture continue (10) en forme
arrondie, par exemple elliptique, définissant une ouverture
permettant l'accès à une poche intérieure, en configuration
sac, qui par retournement devient une capuche (14) en forme
de cloche, pourvue d'une protection à ouverture faciale (6)
réglable par fermeture à glissière à curseur (11) dans la
40 configuration vêtement.

45 Le sac transformable en vêtement, selon un mode de
réalisation particulier est constitué de neuf pièces de
tissus, assemblées entre elles par couture pour les éléments
fixes et par des moyens de fixation mobile pour les parties
amovibles. De sorte que la transformation du sac en vêtement
s'effectue par simple manipulation.

50 Selon d'autres caractéristiques, le sac transformable
multifonction comporte en outre une poche ventrale externe
(7), s'ouvrant par glissière à curseur au moins un de ses
cotés. La poche (14) formant cagoule est constituée de trois
pièces (4.5.6) cousues sur le pourtour de l'ouverture de
l'élément mobile (3). La protection faciale (6) est reliée
aux pièces arrondies de la cagoule (14) par une fermeture à
glissière (11) à deux curseurs à ouverture
55 symétrique, suivant une course en U inversé, s'ouvrant de part
et d'autre à partir du fond du U.

5 D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description qui va suivre, d'un mode de transformation du sac suivant l'invention, à l'aide des figures suivantes:

10 Fig 1:Présentation des différents éléments du sac
Fig 2A:Présentation du sac en configuration vêtement déplié.

Fig 2B:Présentation du dispositif selon sa configuration sac

15 Fig 3A:Présentation du sac dans sa version tablier

Fig3B:Présentation du sac annexe (13), détenu dans la poche ventrale (7)

20 Fig 4:Présentation des différentes phases de transformation I à VI du sac en vêtement.

25 C'est au niveau tant de la forme du sac que de ses éléments constitutifs que réside la particularité de l'invention, car même transformé en vêtement imperméable, protégeant la tête, le visage, le buste, ainsi que les bras, il est toujours possible de transporter les objets contenus dans le sac grâce à la poche ventrale externe (7).

30 Ouvrons maintenant le sac imperméable multifonction. L'opération s'effectue, sans séparation des éléments constitutifs, en 6 phases, selon fig 4.

35 La phase I consiste en l'ouverture d'une bride (8) munie d'une boucle disposée à l'extrémité d'une des anses (1) qui permet la dé-solidarisation des anses (1) du sac, l'une par rapport à l'autre.

40 La phase II consiste en l'écartement à l'horizontale des dits éléments (1) du sac, les anses devenant les manches du futur vêtement.

45 La phase III est obtenue par l'ouverture de la fermeture à glissière (9) à double curseur, agissant indifféremment de gauche ou de droite qui permet le passage par enfilage du corps dans le sac devenu vêtement, par son ouverture inférieure ainsi définie, les mains étant enfilées dans les extrémités des anses (1) du sac retenues par la terminaison des fermetures à curseur (9).

50 La phase IV est obtenue par l'ouverture de la partie mobile (3) par le moyen de la fermeture à glissière à simple ou double curseur (10), agissant indifféremment à gauche ou à droite qui permet le passage de la tête par l'ouverture sensiblement elliptique ainsi définie, l'élément 3 restant fixé à l'élément 2, en face arrière.

La phase V

5 permet suite à l'ouverture de la fermeture à glissière (10) par extraction de faire apparaitre la cagoule (14) en forme de cloche, cousue à l'intérieur de l'élément (2) sur tout le périmètre de l'ouverture définie par la fermeture à glissière, cette cagoule (14) étant constituée de deux
10 panneaux latéraux (4) et (5) cousus dans leur partie arrière et supérieure commune et leur arête avant étant reliée à une protection faciale (6) réglable symétriquement grâce à une fermeture à glissière à double curseur, suivant une course en U inversé, le long des
15 panneaux (4) et (5).

La phase VI

20 permet par ouverture de la fermeture à glissière, (12) disposée sur au moins un coté de la poche ventrale (7), l'utilisation de la dite poche ventrale externe (7) et l'extraction de celle-ci d'un sac annexe (13) destiné à recueillir les objets contenus dans le sac devenu vêtement.

25 Evidement le sac, selon l'invention n'est pas limité à une taille et des dimensions définies; il peut être réalisé dans des tailles différentes, pour un enfant; une femme, un homme.

30 Ses utilisations multiples, d'où son nom de sac imperméable multifonction, permettent de lui affecter des possibilités aussi variées que loisirs, voyages randonnées, camping, sports (cyclisme, jogging, équitation...), usage professionnel notamment pour les commerçants non sédentaires en version tablier, destiné à contenir la monnaie.

REVENDEICATIONS

5 1/ Sac transformable en vêtement de protection ou en tablier, caractérisé en ce qu'il est constitué de deux éléments tubulaires⁽¹⁾ qui sont le prolongement d'une partie centrale⁽²⁾ elle même constituée d'une paroi avant et d'une paroi arrière, l'ensemble de ces éléments étant pourvu tout le long de son arête, supérieure en configuration sac, ou inférieure en configuration vêtement de moyens de liaison⁽⁹⁾ des dites parties avant et arrière de l'élément central et des prolongements, l'élément central (2) du sac, qui est de forme concave, disposant sur son sommet opposé aux moyens de liaison d'une partie mobile (3), reliée à l'élément central (2) par un moyen de fermeture continue (10) en forme arrondie par exemple elliptique, définissant une ouverture permettant l'accès à une poche intérieure (14), en configuration sac, qui par retournement devient une capuche en forme de cloche, pourvue d'une protection à ouverture faciale (6) réglable, dans la configuration vêtement.

25 2/ Sac transformable en vêtement, selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte en outre une poche ventrale externe (7), s'ouvrant par glissière à curseur⁽⁸⁾ sur au moins un de ses cotés

30 3/ Sac transformable en vêtement selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce que la poche (14) formant cagoule est constituée de trois pièces cousues (4.5.6) sur le pourtour de l'ouverture de l'élément mobile (3).

35 4/ Sac transformable en vêtement, selon la revendication 1 caractérisé, en ce qu'il est constitué de neuf pièces de tissus imperméable, assemblées entre elles par couture pour les éléments fixes et par moyens de fixation mobile pour les parties amovibles.

40 5/ Sac transformable en vêtement selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'il comporte un sac annexe (13) disposé dans la poche ventrale externe (7), permettant le transfert des marchandises contenues dans la sac, lors de l'utilisation en vêtement.

45 6/ Sac transformable selon les revendications 1 et 3, caractérisé en ce que la protection faciale (6) est reliée aux pièces arrondies de la cagoule (14) par une fermeture à glissière (11) à deux curseurs à ouverture symétrique, suivant une course en U inversé, s'ouvrant de part et d'autre à partir du fond du U.

FIG 1

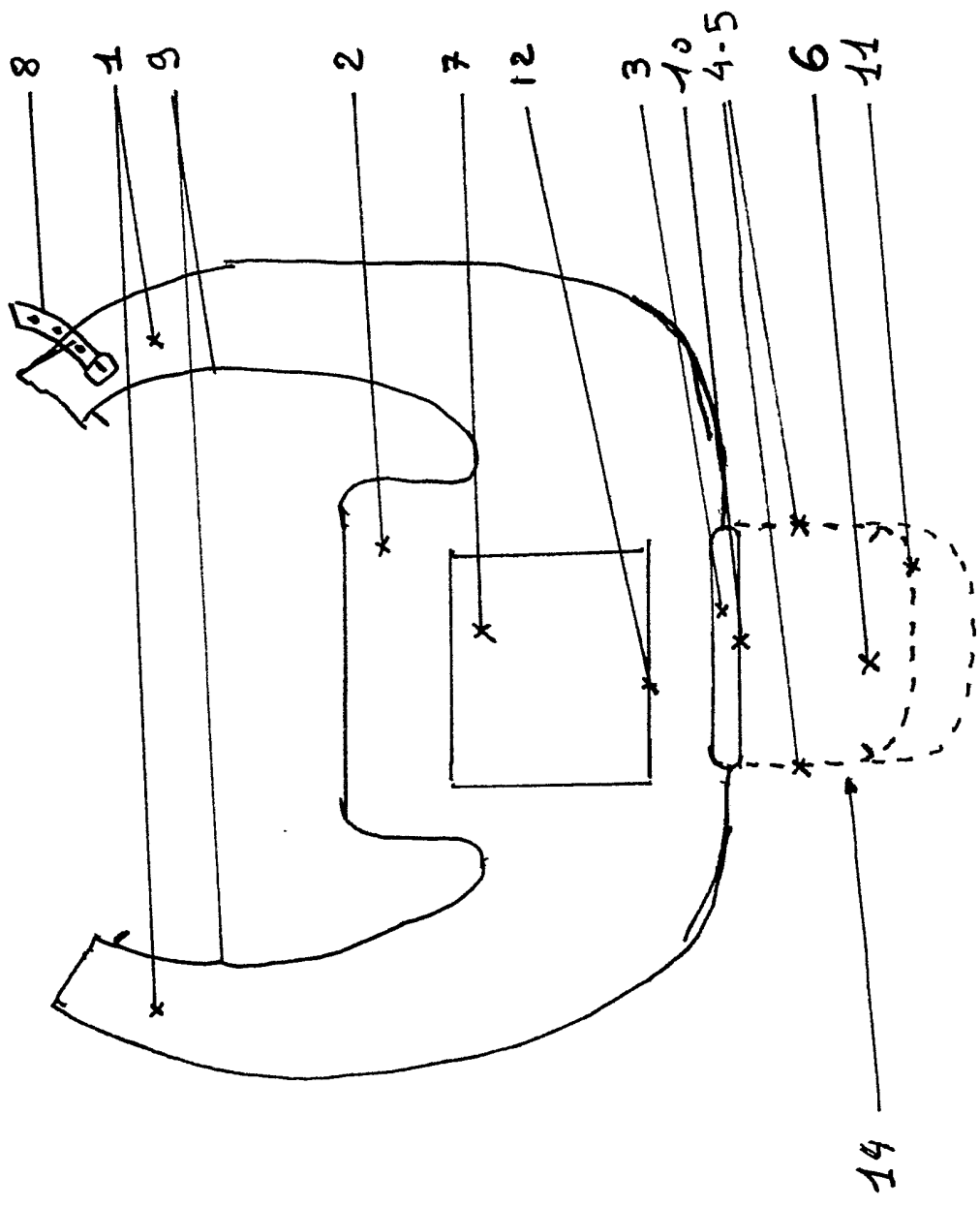


FIG 2A

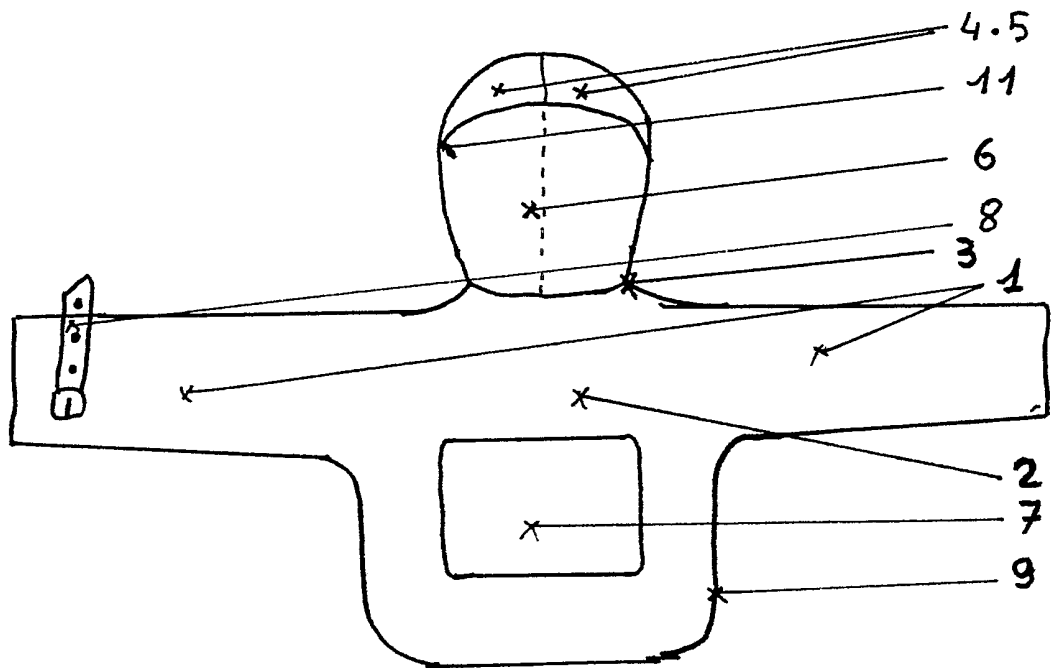


FIG 2B

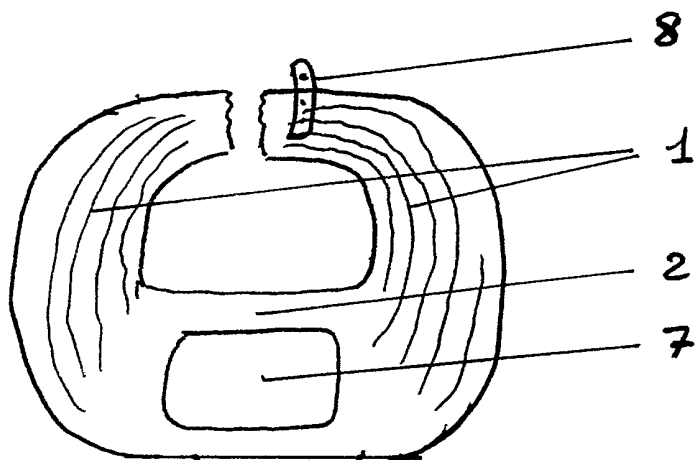


FIG 3 A

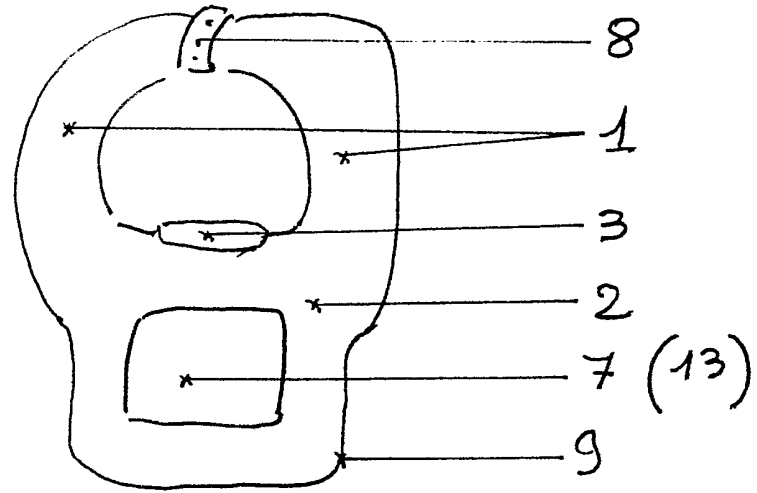
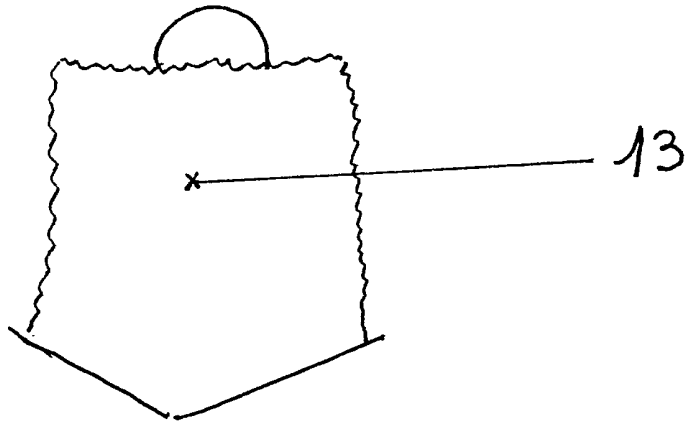


FIG 3 B



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FR 9102130
FA 455420

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	DE-A-3 529 734 (FA, FEL-LTS) * colonne 4, ligne 12 - colonne 6, ligne 17; figures 1-8 *	1,2
Y	EP-A-0 233 097 (ACHOUR) * colonne 2, ligne 45 - ligne 57; figures *	1,2
A	US-A-3 275 106 (RUSH) * colonne 2, ligne 17 - colonne 3, ligne 44; figures *	1,3,6
A	US-A-2 462 269 (KREMPEL) * revendication 1; figures *	1,2
A	FR-A-2 587 602 (HAYAT) * page 3, ligne 13 - ligne 28 * * abrégé; figures *	1
A	US-A-4 057 854 (PHELPS) * abrégé; figure 1 *	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A45F A45C A41D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
23 OCTOBRE 1991		PERNEY Y.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire I : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		